



RAPPORT DE LA

Commission pour la mobilité (CoMob)

CHARGÉE D'ÉTUDIER LE/LA

PR 04-2026-FRM Demande de crédit de CHF 93'000 TTC pour financer une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission permanente pour la mobilité (CoMob) s'est réunie le 25.08.2026 dans les locaux de Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Gérard Produit, membre du Comité de direction et responsable politique de la mobilité, de Madame Carine Bignon, déléguée à la Mobilité, et de Monsieur Boris Mury, secrétaire général. La CoMob les remercie pour leur disponibilité et les réponses apportées à ses questions. La commission était représentée par Albulenë Ukshini Sefa, André Müller, Cédric Aeschlimann et Damien Richard.

Le préavis 04-2026-FRM sollicite un crédit de CHF 93'000 TTC pour financer une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande, au titre du Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (FRM) pour financer ledit mandat.

Contexte

Créé en 2023 par Région de Nyon, le Fonds régional en faveur d'une mobilité collective et innovante (FRM) vise à favoriser le report modal et à répondre aux besoins locaux en matière de mobilité. Si le réseau régional, qui compte aujourd'hui 12 lignes de bus complétées par le NStCM, offre une desserte satisfaisante des quatre gares régionales, des besoins subsistent pour les liaisons transversales. Le présent préavis s'inscrit dans cette perspective, en proposant une étude visant à évaluer l'opportunité, la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire régional.

Discussion et analyse

Lors des échanges concernant le périmètre de l'étude, les cinq points suivants ont été retenus par les membres de la commission.

En premier lieu, la commission accueille positivement le fait que l'étude s'intéresse aux retours du terrain, notamment en Suisse romande (comme tpg flex, tl TAD, PubliCar), concernant des expériences de transport à la demande (TAD), et en fasse mention en retenant ce qui a fonctionné ou non.

Ensuite, la commission salue le fait que l'évaluation des besoins tiennent compte d'un projet de ligne transversale (Crassier, Cheserex, Genolier, Le Vaud St Georges) qui n'avait pas été réalisé en raison d'un taux de couverture insuffisant pour du trafic régionale voyageur (TRV), et donc d'un

coût trop élevé pour les communes concernées.

Concernant les caractéristiques fonctionnelles du service de TAD, la commission souhaite que le mandat soit le plus ouvert possible, avec des options permettant des arrêts fixes, un périmètre, voire une desserte à domicile.

Les avancées technologiques en matière d'IA étant rapide, la commission souhaite que l'étude évalue les perspectives dans ce domaine en lien avec le service de TAD.

La commission souligne in fine que cette étude est demandée et attendue par les communes.

Financement

Le bureau CITEC propose de réaliser cette étude pour un montant de CHF 93'000 TTC. L'enveloppe disponible dans l'axe « Exploitation » du Fonds régional pour une mobilité collective et innovante (FRM) s'élève actuellement à CHF 511'260 TTC, après déduction des projets déjà engagés. Le présent préavis représente donc CHF 93'000 TTC de cette enveloppe.

Une première phase de diagnostic, d'un montant de CHF 26'485 TTC, a déjà débuté en septembre 2026 et est actuellement financée par le budget de fonctionnement de Région de Nyon. Elle sera imputée au crédit demandé si le préavis est accepté. L'objectif est de disposer des résultats de l'étude afin de permettre, le cas échéant, une mise en œuvre du service de transport à la demande d'ici fin 2027.

Résumé

Le préavis 04-2026-FRM sollicite un crédit de CHF 93'000 TTC pour réaliser une étude de faisabilité concernant la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) à l'échelle régionale. La commission soutient cette démarche, qui vise à répondre aux besoins en matière de liaisons transversales, et salue le fait que l'étude intègre les retours d'expérience de dispositifs existants, les besoins liés à un éventuel axe transversal, ainsi que différentes modalités de desserte (arrêts fixes, périmètre défini ou desserte à domicile). Elle demande également que les perspectives offertes par l'intelligence artificielle soient évaluées. La commission relève enfin que cette étude répond à une attente des communes.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission permanente pour la mobilité, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil intercommunal d'accepter les conclusions du préavis 04-2026-FRM du Comité de direction et de prendre les décisions suivantes :

1. Accorder le crédit de CHF 93'000 TTC pour le financement d'une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande dans le périmètre de Région de Nyon,
2. Imputer le montant total de CHF 93'000 TTC sur le fonds mobilité affecté.

Crans, le 7 septembre 2026

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Damien Richard	Signature
Longirod	

Cédric Aeschlimann, rapporteur	Signature
Crans-près-Céligny	
Robert Jenefsky	Signature
Nyon	
André Müller	Signature
Gingins	
Christian Piffard	Signature
Grens	
Andrea Reiss	Signature
Borex	
Albulenë Ukshini Sefa	Signature
Gland	